

CONFERENCE DES MINISTRES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS  
DES PAYS D'EXPRESSION FRANCAISE

ENTREPRENARIAT JEUNESSE

SECRETARIAT GENERAL DE LA CONFEJES

*Paul Lévy*

PROCES - VERBAL

O B J E T : PROJET N° 37

La deuxième réunion du groupe d'experts de la CONFEJES sur le projet entrepreneuriat Jeunesse s'est tenue à l'ETB du 26 au 30 Septembre 1988.

Mme Carole Roberge-Québec  
MM Jean Claude Fleury-Ile Maurice  
Joseph Bagoyi - Rwanda  
Chimère Guèye - Sénégal  
Delalande - ACCT  
A.D.NDIAYE - Secrétaire Général.

Après avoir adopté le calendrier d'organisation des travaux le groupe a procédé à l'adoption du Procès-Verbal de sa première réunion.

Le groupe a ensuite révisé et affiné les outils développés lors de la première réunion :

1. Le guide de répartition des responsabilités

Ce document fixe à chacune des parties prenantes les responsabilités qui sont les siennes durant l'exécution du projet :  
Confejes, pays participants, encadreur et jeunes -

2. Le plan d'action 1988-89

Il fixe les échéances et les activités qui doivent être menées durant la période indiquée.

3. La stratégie de promotion du projet

Il s'agit d'un document invitant les pays participants à assurer la promotion interne du projet en utilisant les informations disponibles.

4. Le club de jeunes entrepreneurs

Il s'agit d'une association sans but lucratif qui peut être formée à partir de groupement naturel (quartier ou autre) dont le but est d'aider les jeunes à intégrer les circuits économiques en leur donnant une filière originale de formation individuelle dans un cadre collectif.

Ce document fixe les buts et objectifs du club, détermine les modalités d'adhésion des membres et d'organisation.

5. L'encadreur

Ce document définit le profil et le mandat de ce responsable de la formation des jeunes au sein du Club.

6. Le programme prix/bourses entreprenariat jeunesse

Il est entendu que le prix-bourse n'est pas une fin en soi. Il doit être conçu comme un soutien éventuel à ceux qui concevront les meilleurs projets.

Le document décrit :

- a. les objectifs du programme
- b. les critères d'admissibilité au prix/bourse
- c. les secteurs où doivent s'inscrire les projets présentés ainsi que les conditions d'éligibilité de ces projets au prix.
- d. les critères d'analyse et d'évaluation des projets-etc...

De même toutes les procédures d'attribution y sont précisées.

Révision des outils de formation.

La formation du jeune futur entrepreneur se fera au sein du club, c'est à dire en groupe.

Cette formation se fera en ateliers.

I - Atelier "Etre ou ne pas être entrepreneur"

Il s'agit d'un atelier de réflexion pour développer l'esprit d'entreprise chez les jeunes.

- 1ère étape : le questionnement qui est une démarche personnelle visant à clarifier les motivations des jeunes
- 2ème " : les échanges de groupe : les jeunes peuvent parler aux autres de leurs motivations
- 3ème " : la théorie : la comparaison de ses propres motivations avec celles des entrepreneurs déjà installés
- 4ème " : les témoignages :



II - Atelier : "Mon projet d'entreprise"

Il s'agit d'un atelier technique

Les étapes : 1. mon affaire : quel produit je veux développer  
quel service " " vendre

2. mon marché : quelle clientèle ?

3. ma mise en marché : comment vendre mon produit ou mon service  
comment assurer la promotion de ma marchandise.

4. Forme juridique de mon entreprise

5. Budget - caisse.

La démarche se fait en 3 phases

- phase théorique

- phase pratique

- phase de consolidation (spécialiste qui vient aider  
à la solution des problèmes).

III - Atelier "Négocier mon financement"

Il s'agit d'un atelier à la fois technique et de réflexion.

Les étapes : ma demande d'emprunt

Sources : identifier toutes les sources de financement  
possibles.

Exigences : les exigences du prêteur.

STRATEGIE DE SOLLICITATION FINANCIERE

---:---:---:---:---

Elle doit comporter 3 parties :

- a/ - Une lettre d'introduction
- b/ - Un dépliant publicitaire sur le projet qui comprend :
  - 1 - Présentation de la CONFEJES
    - . buts
    - . pays membres.
  - 2 - Présentation du projet entrepreneuriat jeunesse.
    - . justificatif
    - . méthode de formation
    - . pays d'expérimentation
    - . modalités d'attribution des prix-bourses.
  - 3 - Identification des bailleurs de fonds.
- c - Un projet d'entente entre la CONFEJES et les organismes sollicités.

ENTENTE CONFEJES / ORGANISME

-----

- Nature des engagements pris de part et d'autre :

1°/ - Sur présentation des projets entrepreneuriat jeunesse retenus par la CONFEJES :

1°/ - l'organisme y s'engage à verser au **Secrétaire** Général une somme de \_\_\_\_\_ pour le financement de x prix-bourses à raison de 25.000 FF chacun.

2°/- Le versement de cette somme interviendra dans les 30 jours suivants réception du projet.

3°/ - Le Secrétaire Général de la CONFEJES s'engage à fournir à l'organisme.

- Le rapport du bénéficiaire faisant ressortir l'évolution et la situation nette de son entreprise au terme de la 1ère année d'exploitation.

4°/ - Le Secrétaire Général/CONFEJES s'engage à faire mention de l'origine des financements dans toutes communications publique relative à ce projet.

LE STAGE DE FORMATION DES ENCADREURS NATIONAUX

---:---:---:---:---

Date prévue : du 21 novembre au 2 décembre 1988

Lieu : DAKAR ou EIB

Nombre de participants : 9 dont 3 Maurice  
3 Rwanda  
3 Sénégal

A ce groupe s'ajouteront les 3 responsables désignés  
au niveau de chacun des pays : MM. Jean Claude Fleury  
Joseph Bagoyi  
Chimère Guèye.

Il est entendu que chaque encadreur formé devra s'engager à assurer  
la formation des jeunes dans un club, au moins  
Parallèlement les experts nationaux seront réunis autour de  
l'ordre du jour ci-après :

1°/ - Faire le point sur :

- a/ - l'adaptation des 3 ateliers au plan national
- b/ - la promotion du projet à l'intérieur de chaque pays
- c/ - l'engagement financier de chaque pays pour augmenter le nombre de prix-bourses.

Chaque pays est instamment invité à fournir une note écrite sur l'ensemble des 3 points.

2°/ - Développer les outils de suivi.

Chacun des pays doit préparer et fournir ses outils de suivi pour la mise en oeuvre des projets que les jeunes auront élaborés.

3°/ - Développer un outil d'évaluation du projet entrepreneuriat jeunesse.

REGLES DE REPARTITION DES  
PRIX-BOURSES

---:---

- . La répartition des prix-bourses se fera de manière équitable entre les pays participants jusqu'à concurrence de 90% des bourses.
- . Le solde c'est-à-dire 10% sera attribué aux meilleurs projets restants quelqu'en soit l'origine.

LISTE DES ORGANISMES A SOLLICITER

---:---:---:---

- . Agence de Coopération Culturelle et Technique
- . Unesco
- . S D I D
- . Lavallin
- . Provigo
- . Roche
- . Hydro - Québec

Cette liste n'est pas limitative.



DOCUMENTS ANNEXES AU PRESENT  
RAPPORT

---:---:---:---

- 1 - Guide d'exécution du projet et répartition des responsabilités (26-09-88)
- 2 - Plan d'action pour l'année 1988-89 (26-09-88).
- 3 - Stratégie de promotion (26-09-88).
- 4 - Club de jeunes entrepreneur (e) s (26-09-88).
- 5 - L'encadreur (profil et mandat) (26-09-88).
- 6 - Prix/Bourse (26-09-88).

CONFÉJES

ENTREPRENARIAT JEUNESSE

GUIDE D'EXÉCUTION DU PROJET  
DE RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS

révisé le 26 septembre 1988



## GUIDE D'EXÉCUTION DU PROJET DE RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS

CONFÉJES (SECRETARIAT, EXPERTS)	PAYS PARTICIPANT	ENCADREUR	JEUNES
<ul style="list-style-type: none"> <li>. Propose des outils:               <ul style="list-style-type: none"> <li>- de formation: les ateliers (être ou ne pas être entrepreneur(e)?, mon projet d'entreprise, négocier mon financement).</li> <li>- d'animation: clubs.</li> <li>- de financement des projets d'entreprise: prix / bourse.</li> </ul> </li> <li>. Forme des encadreurs.</li> <li>. Recherche le financement complémentaire auprès des organismes internationaux et de ses pays membres.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Adapte les outils de formation (ateliers) et d'animation (clubs).</li> <li>. Choisit les encadreurs.</li> <li>. Met sur pied les clubs de jeunes.</li> <li>. Apporte un soutien financier au projet.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Acquiert le savoir et le savoir-faire.</li> <li>. Forme les jeunes à l'esprit d'entreprise à l'aide d'outils.</li> </ul>	



## GUIDE D'EXÉCUTION DU PROJET DE RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS

CONFÉJES (SECRÉTARIAT, EXPERTS)	PAYS PARTICIPANT	ENCADREUR	JEUNES
<ul style="list-style-type: none"> <li>. Procède à la répartition des bourses et en informe les pays intéressés.</li> <li>. Met les bourses à la disposition des jeunes.</li> <li>. Forme les encadreurs au suivi de l'entreprise.</li> <li>. Évalue les 6 premiers mois de fonctionnement des clubs avec les encadreurs.</li> <li>. Rédige un compte rendu de la première année de mise en oeuvre du projet.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Sélectionne les projets et les transmet à la conféjes à l'aide du programme prix / bourse.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Suit la formation relative au suivi d'entreprise et l'effectue.</li> <li>. Répond à toute demande d'information des experts.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Adhère au club.</li> <li>. Suit la formation sur le démarrage d'entreprise.</li> <li>. Présente son projet d'entreprise.</li> <li>. Démarre son entreprise.</li> <li>. S'il obtient un prix / bourse de la conféjes, il accepte le suivi de l'encadreur tout au long de sa première année d'opération.</li> </ul>

GUIDE D'EXÉCUTION DU PROJET DE RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS

CONFÉJES (SECRETARIAT, EXPERTS)	PAYS PARTICIPANT	ENCADREUR	JEUNES
. Élabore le plan d'action de la 2 <sup>e</sup> année d'opération	<p>Consulte les documents:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Entreprenariat jeunesse, projet de l'intention de la jeunesse des pays et gouvernements membres de la conféjes, document de travail présenté à la commission jeunesse, réunion des experts, Moncton, 1er au 5 mars 1988.</li><li>- Rapports des réunions des experts (la première a eu lieu du 30 mai au 3 juin 88).</li><li>- Le plan d'action 1988-1989.</li><li>- Les ateliers: Etre ou ne pas être entrepreneur(e)? Mon projet d'entreprise et Négocier mon financement (pochettes des participant(e)s et cahiers des encadreurs).</li><li>- Projet: clubs de jeunes entrepreneurs.</li><li>- Stratégie de promotion.</li><li>- L'encadreur (profil et mandat).</li><li>- Programme prix / bourse.</li></ul>		

CONFÉJES

ENTREPRENARIAT JEUNESSE

PLAN D'ACTION 1988/1989

révisé le 26 septembre 1988

ÉTAPES	ÉCHÉANCIER	ACTIVITÉS	RESPONSABLES*	REMARQUES
1 <sup>o</sup> Réunion des experts Bordeaux (30 mai au 3 juin 1988).	20 juin 88	. Étape réalisée. . Suivi auprès des pays participants.	- C, A, Q, S, IM - C, Q	Ce plan d'action a été élaboré au cours de cette réunion. Voir le procès-verbal et documents afférents.
Promotion du projet auprès des 3 pays participants en 1988/1989	15 juin 88	. Information aux pays.	- C	N.B. Ceci est continué tout au long du projet.
	8 juin 88	. Présentation du projet et compte rendu de la 1ère réunion des experts aux autorités du pays.	- S, IM, R	
	31 août 88	. Identification de la clientèle cible du projet.	- S, IM, R	Voir le volet du projet intitulé Prix/Bourse.
	29 juillet 88	. Adaptation des 3 ateliers: contenu, dactylo, photocopie (Etre, projet, négociation).	- S, IM, R	Conféjes contacte le Rwanda
	31 août 1988	. Contacts avec les organismes nationaux de financement, d'assistance et de promotion aux entreprises pour les associer au projet.	- S, IM	Conféjes contacte le Rwanda
	15 septembre 88	. Sélection d'encadreurs	- S, IM	Conféjes contacte le Rwanda

\* C = Conféjes    A = A.C.C.T.    Q = Québec    S = Sénégal    IM = Ile Maurice    R= Rwanda



ÉTAPES	ÉCHÉANCIER	ACTIVITÉS	RESPONSABLES	REMARQUES
2° Réunion des experts du 26 septembre au 1er octobre 1988	10 août 88	<u>Préparation de la réunion</u> - Déterminer lieu et organiser transport, hébergement, repas...	- C	
	15 août 88	- Convocation et expédition des documents. - Commencement de la sollicitation de l'aide financière auprès des pays participants et des organismes internationaux. - Identification des outils de suivi d'entreprise. - Élaboration du projet de sollicitation financier.	- Q - C, Q, S, IM	
	26 septembre / 1 octobre 88	- Réunion (voir annexe I; l'objet des réunions).	- C, A, Q, S, IM, R	
	15 octobre 88	- <u>Suivi</u>	- A déterminer	
Recherche et financement	15 décembre 88	- Poursuite de la sollicitation auprès des pays, d'organismes internationaux ou d'individus.	- C, Q, S, IM, R	

ÉTAPES	ÉCHÉANCIER	ACTIVITÉS	RESPONSABLES	REMARQUES
3° Réunion sur la formation des encadreurs du 21 novembre au 9 décembre 1988	10 octobre 88 10 octobre 88  10 octobre 88  21 novembre / 9 décembre 88  20 décembre 88	<u>Préparation de la réunion</u> - Déterminer le lieu et organiser le transport, l'hébergement et le repas. - Inviter les encadreurs et experts. Leur expédier le matériel des ateliers adaptés à leur pays. - Production du matériel pédagogique des ateliers pour la rencontre. - Rencontre (voir annexe I; l'objet des réunions). - <u>Suivi</u>	-C  - C, Q, S, IM, R  -S, IM, R  - C, A, Q, S, IM, R  - C, Q, S, IM, R	
Promotion du projet	15 janvier 89	- Élaboration de la stratégie de promotion par chacun des pays et promotion auprès des jeunes du programme entrepreneuriat jeunes.	- S, IM, R	
Mise sur pied et fonctionnement des clubs	10 janvier 89  1 mai 89  1 mai 89 5 juin 89	- Mise sur pied des clubs. - Élaboration des projets. - Sélection des projets: . niveau national . niveau international	- Encadreurs - Jeunes sous la supervision des encadreurs - S, IM, R - Experts	

ÉTAPES	ÉCHÉANCIER	ACTIVITÉS	RESPONSABLES	REMARQUES
Recherche de financement et remise des prix / bourse	30 mars 89	- Collecte des engagements de financement.	- C, Q, S, IM, R	
	1 mai 89	- Collecte de fonds.	- C, Q, S, IM, R	
	1 mai 89	- Ouverture d'un compte bancaire.	- C	
Démarrage d'entreprise	Juin 90 (1 an)	- Suivi des jeunes (rencontres, échanges, etc.).	- Jeunes encadreurs	
4° Réunion des experts / encadreurs du 5 au 9 juin 89	15 avril 89	<u>Préparation</u> - Déterminer le lieu et organiser le transport, l'hébergement et les repas.	- C	
	1 mai 89	- Inviter les encadreurs / experts et leur expédier le matériel.	- C, Q, S, IM, R	
	1 mai 89	- Outil d'évaluation.	- C, Q, S, IM, R	
	5 au 9 juin 89	- <u>Rencontre</u> (voir annexe I; l'objet des réunions).		
	20 juin 89	- <u>Suivi</u> . Attribution par la Conféjes des prix / bourses. . Etc.	- C. Q. S. IM, R	

## L'OBJET DES RÉUNIONS

2° RÉUNION (EXPERTS) 26 SEPTEMBRE AU 1ER OCTOBRE 1988

- Validation des outils (être, mon projet, négociier, prix / bourse, clubs).
- Décision sur les encadreurs à former (2 par pays).
- Planification de la rencontre de formation des encadreurs.
- Élaboration d'un outil de suivi d'entreprise.
- Élaboration d'une stratégie de sollicitation financière.
- Suivi du projet.

4° RÉUNION (EXPERTS / ENCADREURS) DU 5 AU 9 JUIN 1989

- Analyse des projets et recommandations à la Conféjes.
- Programmation 1989-1990.
- Évaluation du projet entrepreneuriat jeunesse.
- Formation des encadreurs au suivi d'entreprise.

3° RÉUNION (EXPERTS / ENCADREURS) DU 21 NOVEMBRE AU 9 DÉCEMBRE 1988

- Formation des encadreurs
  - . Formation aux ateliers de formation: être... mon projet... négociier...
  - . Formation au démarrage des clubs.
- Formation des experts
  - . Finaliser l'outil sur le suivi du démarrage d'entreprise.
  - . Suivi du projet.



STRATÉGIE DE PROMOTION

Notes aux pays participants

CONFES

PROJET ENTREPRENARIAT JEUNESSE

Revisé le 26 septembre 1988

TABLE DES MATIÈRES

- 1- Message
  
- 2- Recommandations
  - 2.a Partenaires
  - 2.b Financement disponible
  - 2.c Moyens de promotion

1- MESSAGE

Pour un plus grand impact promotionnel nous suggérons au pays d'utiliser les informations qui suivent et de les compléter par une description de sa participation.

- Des études internationales démontrent qu'une des causes importantes de faillite au cours des premières années d'opération d'une entreprise résulte d'une méconnaissance de la gestion et d'une mauvaise préparation aux affaires.
- Le Québec a développé en 1984 une démarche pédagogique collective de création d'entreprise pour aider à corriger ces lacunes.
- La Confejes juge cette démarche pédagogique de création d'entreprise nouvelle, originale et intéressante du fait qu'elle part d'un support associatif pour aboutir à des réalisations individuelles.
- La Confejes, organisme international préoccupé par l'intégration des jeunes dans les circuits économiques, a décidé, à sa session annuelle de mars 1988, de promouvoir cette démarche de création d'entreprises auprès des jeunes des pays membres.
- Dans ce contexte, les outils développés par le Québec ont été adaptés par le comité d'experts de cet organisme aux besoins des jeunes de ces pays.
- Pour le démarrage de l'opération, la Confejes a choisi les 3 pays suivants: Ile Maurice, Rwanda et Sénégal.
- Une dizaine de bourses seront mises à la disposition des jeunes de ces pays qui auront présenté les meilleurs projets d'entreprises.
- Cependant, les pays concernés devront apporter un soutien propre aux jeunes grâce à des fonds publics ou privés.

- Une aide sera apportée aux jeunes dans l'élaboration, le démarrage et le suivi de leur projet d'entreprise.

**N.B. :**

- DANS LE MESSAGE VÉHICULÉ, IL EST IMPORTANT DE METTRE L'ACCENT ESSENTIELLEMENT SUR LA FORMATION QUI SERA DISPENSÉE AUX JEUNES POUR LES AIDER À DÉMARRER LEUR ENTREPRISE.

**DESCRIPTION DE LA PARTICIPATION DU PAYS:**

Une condition de succès de ce projet est l'implication du pays participant. Celle-ci peut prendre la forme de fonds de garantie, d'attribution de bourses, d'intégration du projet entrepreneurial aux projets existants de création d'entreprise...



**2- RECOMMANDATIONS****2.a Partenaires**

Ce projet Entreprenariat Jeunesse rappelle le privilège la formation des jeunes à l'esprit d'entreprise.

Il devrait être intégré aux autres programmes des pays participants qui concernent l'insertion des jeunes dans les circuits économiques. Le Ministère de la Jeunesse et des Sports doit donc s'assurer la collaboration et le soutien tant du secteur public que privé.

**2.b Financement disponible**

Avant de faire la promotion de ce projet, le pays doit s'assurer qu'il dispose des financements nécessaires à la création d'entreprises pour les jeunes. (ex: banque de développement)

**2.c Moyens de promotion**

Il serait souhaitable que la promotion du projet soit en rapport avec la capacité du pays à former des clubs pour la création d'entreprises de jeunes. En d'autres termes, le pays doit choisir un moyen qui attirerait autant de jeunes qu'il dispose d'encadreurs et de moyens de financement.

CLUB DE JEUNES ENTREPRENEURS

CONFÉJES

PROJET ENTREPRENARIAT JEUNESSE

Revisé le 26 septembre 1988

TABLE DES MATIÈRES

- 1- But et objectifs
- 2- Les membres
- 3- La formule proposée
- 4- L'organisation du club

Annexe: Fiche d'inscription

## 1- BUT ET OBJECTIFS

Le but premier du club est d'aider les jeunes à intégrer les circuits économiques en tant qu'entrepreneurs.

Plus spécifiquement les objectifs sont:

- de promouvoir les échanges et la communication entre les jeunes pour l'acquisition de connaissances dans le domaine des affaires;
- d'aider les jeunes dans l'élaboration, le démarrage et le suivi de leur projet d'entreprise en organisant les ateliers de formation, rencontres, séminaires, cours, réunions et autres activités pertinentes.

## 2- LES MEMBRES

Toute personne peut être membre en autant qu'elle remplit les conditions suivantes:

- 1° être ressortissante du pays;
- 2° être majeure et âgée de 30 ans au plus au moment de l'inscription;
- 3° s'engager à suivre la formation dispensée au sein du club;
- 4° s'engager à se consacrer entièrement à l'entreprise créée.

## 3- LA FORMULE PROPOSÉE

Le club est composé de 15 à 20 membres.

Chaque club se rencontre au moins une fois par mois dans le cadre d'activités formelles (ex.: atelier de formation sur le démarrage d'entreprise, conférences), ou activités informelles.

.../2



Les membres choisiront les sujets de rencontres selon leurs préoccupations et leurs besoins. Le style des rencontres permettra de mettre en commun des ressources créatrices et d'enrichir mutuellement tous les participants des apports de chacun.

Les membres pourront y inviter des personnes ressources notamment des dirigeants d'entreprises avec lesquels ils échangeront sur les sujets qui les préoccupent.

#### 4- L'ORGANISATION DU CLUB

L'organisation du club doit répondre aux exigences des lois et règlements en vigueur dans le pays.

Un règlement intérieur précisera le fonctionnement du club.

Une structure nationale de coordination des clubs existants pourrait être mise sur pied selon des modalités à déterminer par chaque pays.

CONFÉJES  
PROJET: ENTREPRENARIAT JEUNESSE  
CLUB DE JEUNES ENTREPRENEURS

MODÈLE DE  
FICHE D'INSCRIPTION

NOM: \_\_\_\_\_ PRÉNOM: \_\_\_\_\_  
ADRESSE: \_\_\_\_\_  
VILLE: \_\_\_\_\_ PROVINCE: \_\_\_\_\_  
TÉLÉPHONE: (    ) \_\_\_\_\_

MON IDÉE D'ENTREPRISE C'EST: (produit ou service, clients, etc...)

---

---

---

---

---

---

---

---

MOTIVATIONS À FAIRE PARTIE DU CLUB:

---

---

---

---

L'ENCADREUR

Profil et mandat

CONFES

PROJET ENTREPRENARIAT JEUNESSE

Revisé le 26 septembre 1988

## L'ENCADREUR

Le projet entrepreneuriat jeunesse nécessite un poste d'encadreur d'une disponibilité variable répartie sur une période de 24 mois. Ce projet pourrait être renouvelé.

### PROFIL

#### L'encadreur:

- 1- doit posséder une bonne connaissance générale du milieu économique et particulièrement de la petite entreprise.
- 2- doit être capable d'orienter, de favoriser, de stimuler la réflexion et le cheminement des participants dans le respect de leurs choix.
- 3- doit posséder des aptitudes à l'innovation, à l'animation et être ouvert pour l'expérimentation de nouvelles approches pédagogiques.

**N.B.** . Pour être sélectionné, la personne doit accepter de suivre la formation d'encadreur telle que dispensée dans le projet Entrepreneuriat Jeunesse.

- . Il est souhaitable que l'encadreur soit choisi en fonction de la clientèle visée.



## MANDAT (Description de tâches)

- 1- Il planifie, organise et coordonne les activités du club en liaison avec le comité d'experts du programme Entreprenariat Jeunesse et le responsable national (ateliers de formation, rencontres, séminaires, cours, conférences, visites, etc.).
- 2- Il collabore avec le responsable national à la promotion du projet.
- 3- Il aide le jeune dans l'élaboration, le démarrage et le suivi de son projet d'entreprise.
- 4- Il devra faire un rapport des activités réalisées.
- 5- Au terme du projet, il devra fournir au Secrétariat général de la Confejes les états financiers de l'entreprise des boursiers accompagnés de ses commentaires.
- 6- Sur demande, il devra répondre à toute requête du comité d'experts.
- 7- Il peut être appelé à participer à l'évaluation des projets d'entreprise et du projet Entreprenariat Jeunesse.

CONFÉJES

ENTREPRENARIAT JEUNESSE

PROGRAMME : PRIX / BOURSES

révisé le 26 septembre 1988

## TABLE DES MATIERES

1.	<u>DESCRIPTION DU PROGRAMME PRIX / BOURSES ENTREPRENARIAT JEUNESSE</u>	
1.1	Description et objectif	1
1.2	Critères d'admissibilité	1
1.3	Secteurs et conditions générales d'admissibilité des projets	2
1.4	Critères d'analyse et d'évaluation des projets	2
1.5	Ressources financières	5
2.	<u>PROCÉDURES D'ATTRIBUTION DU PRIX / BOURSE</u>	
A	ROLES DES INTERVENANTS	6
2.1	Le Secrétaire général de la Conféjes	6
2.2	Le comité d'experts de la Conféjes	6
2.3	Le ministère de la Jeunesse et des Sports	7
B	PROCÉDURE	8
2.4	Inscription	8
2.5	Sélection nationale des projets	8
2.6	Sélection internationale des projets	8
2.7	Contrat	8
2.8	Paiement de la subvention	9
2.9	Suivi du projet	9

3. FORMULAIRES

- Fiche de demande de bourse 11
- Avis du ministère de la Jeunesse et  
des Sports 13
- Contrat relatif à l'octroi d'un prix / bourse 14



1.

DESCRIPTION DU PROGRAMME PRIX / BOURSES ENTREPRENARIAT JEUNESSE
--

1.1 DESCRIPTION ET OBJECTIF

Le programme a pour but de soutenir les initiatives des jeunes qui veulent créer leur propre entreprise. Pour atteindre cet objectif, le programme accorde à un jeune promoteur, une bourse pouvant atteindre 25 000 FF pour la création d'une entreprise. Le ministère de la Jeunesse assure le suivi des projets au cours de la première année de mise en oeuvre et assiste le jeune promoteur pour la réalisation de son projet.

1.2 CRITERES D'ADMISSIBILITE

Pour être admissible à la bourse, le jeune doit satisfaire les conditions suivantes:

1. être ressortissant d'un pays membre de la Conféjes;
2. être majeur et âgé de 30 ans au plus au moment de l'inscription;
3. être membre d'un Club entrepreneuriat jeunesse reconnu par le ministère de la Jeunesse, des Loisirs et des Sports;
4. s'engager à suivre la formation dispensée au sein de ce club;
5. s'engager à se consacrer entièrement à l'entreprise créée;

CEITE BOURSE N'EST PAS EXCLUSIVE D'AUTRES AIDES PUBLIQUES OU PRIVÉES A LA CRÉATION DE L'ENTREPRISE.

### 1.3 SECTEURS ET CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSIBILITÉ DES PROJETS

Le projet doit viser la création d'une entreprise présentant de bonnes possibilités de viabilité et de rentabilité.

De plus, le projet doit s'inscrire dans l'un ou l'autre des secteurs d'activités économiques jugés prioritaires par chaque gouvernement.

### 1.4 CRITERES D'ANALYSE ET D'ÉVALUATION DES PROJETS

Sept critères de sélection sont retenus dans le but de s'assurer des chances de succès des projets soumis. Il faut souligner que la participation des jeunes aux projets doit se faire à titre "individuel".

#### CRITERE 1 - Rentabilité (35 points)

Le but principal de ce critère est de mesurer la dimension portant sur la rentabilité à court terme d'un projet donné. Nous croyons que la situation financière des jeunes (qui n'ont que peu ou pas d'argent disponible) doit être prise en considération: il est donc important de s'assurer que l'entreprise puisse au moins leur procurer un salaire minimum dans les meilleurs délais. Cette forme de rentabilité sera calculée à partir de différents ratios: capital investi / amortissement des équipements / fonds de roulement minimum / revenu brut / temps de retour sur investissement...

### CRITERE 2 - Technologie appropriée (25 points)

Pour obtenir de plus grandes chances de succès et faciliter l'intégration à plus long terme, il faut s'assurer que la technologie utilisée soit d'abord adaptée aux ressources humaines et matérielles du pays. Car, en effet, les procédés ou équipements complexes exigent beaucoup d'efforts en termes de formation, d'entretien et de renouvellement; un bris ou l'usure de ceux-ci demeure très coûteux pour ce qui est de la réparation ou du remplacement, et aussi, il faudra tenir compte des délais de livraison. En fait, à partir de ces considérations, il apparaît que la rentabilité de l'entreprise peut être compromise à la moindre défaillance.

### CRITERE 3 - Aptitude à la gestion (15 points)

La qualité de la gestion fait souvent la différence entre le succès et l'échec d'une entreprise. A partir de cette idée, il faudra tenir compte des aptitudes, des connaissances, des expériences du jeune à gérer une entreprise (budget de caisse, comptabilité, réinvestissement, contrôle des dépenses et revenus, notion de profit, etc.). Il est très difficile d'évaluer les capacités d'un candidat par rapport à une saine gestion - il faudra être prudent sur ce critère. Il est souhaitable que les encadreurs réévaluent régulièrement ce critère.



#### CRITERE 4 - Le marché (10 points)

Les projets retenus doivent répondre aux exigences d'un marché donné. Ici, une préférence sera accordée au marché local, car il apparaît que ce marché permet de consolider graduellement le développement d'une entreprise pour qu'elle puisse par la suite se régionaliser - ou même se tourner vers l'exportation. De plus, il est important que ces petits projets puissent démarrer dans des niches de marché où la concurrence des autres entreprises n'est pas fortement ressentie - ce qui pourrait éventuellement mettre en péril ces projets, et ce, dès leur début. Une saine concurrence demeure stimulante pour les entrepreneurs et pour les consommateurs... mais lorsqu'il est question de démarrage pour des projets de ce genre, il vaut mieux se lancer dans des secteurs où la concurrence est relativement faible.

#### CRITERE 5 - Matières premières (5 points)

Les projets utilisant des matières premières locales devraient être privilégiés.

#### CRITERE 6 - Création d'emplois (5 points)

Il demeure tout aussi important que ces petits projets puissent avoir des retombées positives. Non seulement en ce qui concerne les jeunes entrepreneurs eux-mêmes, mais également auprès de la main-d'oeuvre en général. Donc, plus ces projets apparaissent comme étant générateur d'emplois, plus ils sont intéressants pour l'économie.



CRITERE 7 - Capital initial (5 points)

La capacité d'investissement initial doit être en rapport avec la taille du projet.

N.B.

- . Pour la sélection préliminaire des projets, les pays peuvent modifier le nombre, la nature et la pondération des critères énoncés ci-haut selon leurs réalités. Dans ce cas, ils doivent communiquer ces modifications au Secrétariat général de la Conféjes.
- . Cependant, le comité des experts s'appuiera essentiellement sur ces critères pour faire l'analyse et l'évaluation des projets soumis par les pays lors de la sélection finale.
- . Il est donc fortement suggéré aux pays de les utiliser.

1.5 RESSOURCES FINANCIERES

Le montant total des prix / bourses sera au moins 2 125 000 FF sur une période de 3 ans. Chaque bourse est évaluée à 25 000 FF.

- . 10 prix / bourses la première année (88/89)
- . 30 prix / bourses la deuxième année (89/90)
- . 45 prix / bourses la troisième année (90/91)

2.

PROCÉDURES D'ATTRIBUTION DU PRIX / BOURSE
---

A. ROLES DES INTERVENANTS2.1 LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA CONFÉJES

Le Secrétariat général demeure responsable de ce programme. Il approuve les demandes d'aide.

2.2 LE COMITÉ D'EXPERTS DE LA CONFÉJES

1. Assure la réalisation des objectifs visés par le programme au niveau international.
2. Est responsable de:
  - . la planification, l'organisation et l'évaluation du programme;
  - . la solution des difficultés dans l'application du programme;
  - . du bilan annuel du programme;
  - . du suivi des projets;
  - . de la transmission au Secrétariat général de la Conféjes de la fiche descriptive et évaluative du projet d'entreprise;
  - . de la transmission au Secrétariat général de la Conféjes de toutes les propositions de modification et d'évaluation du programme soumises par les différents intervenants;

### 2.3 LE MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Le ministère contribue à la réalisation des objectifs du programme. A cette fin, il:

- assure la promotion du programme;
- fournit les renseignements, formulaires et documents nécessaires aux jeunes désirant se prévaloir du programme;
- assure la présélection des demandes en regard des conditions d'admissibilité du jeune;
- effectue la sélection nationale des meilleurs projets;
- informe le Secrétariat général de la Conféjes de toutes difficultés dans l'application du programme et suggère des améliorations, le cas échéant;
- assure le suivi des projets retenus au programme;
- transmet au Secrétariat général de la Conféjes les projets sélectionnés accompagnés d'un rapport circonstancié ;
- transmet au Secrétariat général de la Conféjes la fiche annuelle de suivi pour chaque entreprise ayant bénéficié d'une bourse.

B. PROCÉDURE

2.4 INSCRIPTION

Les demandes de bourses sont faites sur un formulaire spécial.

2.5 SÉLECTION NATIONALE DES PROJETS

- Le Ministère de la Jeunesse et des Sports procède à une sélection des projets à la lumière des critères suggérés dans ce programme.
- Il transmet au Secrétariat général de la Conféjes les meilleurs projets (10 au maximum) accompagnés d'une fiche descriptive.

2.6 SÉLECTION INTERNATIONALE DES PROJETS

- Le comité d'experts procède à l'analyse et à l'évaluation des projets soumis par les pays participants, et soumet au Secrétariat général la liste des meilleurs projets.
- Le Secrétariat général de la Conféjes communique à chacun des pays la liste des projets retenus dans le cadre de ce programme.

2.7 CONTRAT

Pour obtenir la bourse, le jeune doit signer un contrat avec le Ministère dans lequel il est fait mention du mode de versement du prix / bourse et des conditions d'utilisation. Un exemplaire du contrat devra être expédié au Secrétariat général de la Conféjes.



## 2.8 PAIEMENT DE LA SUBVENTION

Le Secrétariat général de la Conféjes fait parvenir les prix / bourses au Ministère.

## 2.9 SUIVI DU PROJET

Le ministre de la Jeunesse et des Sports assure le suivi des projets ayant bénéficié du programme et en communique les résultats au Secrétariat général de la Conféjes.

3.

FORMULAIRES

MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS  
PROGRAMME ENTREPRENARIAT JEUNESSE DE LA CONFÉJES VOLET PRIX / BOURSE

FICHE DE DEMANDE DE BOURSE

1. IDENTIFICATION DU JEUNE

Nom: \_\_\_\_\_ Prénom: \_\_\_\_\_ Tél.: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_ Date et lieu de naissance: \_\_\_\_\_

2. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

1. Je suis ressortissant d'un pays membre de la Conféjes.  
CUI \_\_\_\_\_ NON \_\_\_\_\_

2. Je suis membre d'un Club entrepreneuriat jeunesse reconnu par le ministère de la Jeunesse et des Sports.  
CUI \_\_\_\_\_ NON \_\_\_\_\_

3. J'ai suivi la formation sur le démarrage d'entreprise dispensée au sein de ce Club.  
CUI \_\_\_\_\_ NON \_\_\_\_\_

4. Je m'engage à me consacrer entièrement à l'entreprise créée.  
CUI \_\_\_\_\_ NON \_\_\_\_\_

5. J'accepte d'être suivi par l'encadreur au cours de la première année d'opération de mon entreprise.  
CUI \_\_\_\_\_ NON \_\_\_\_\_

6. Je m'engage à fournir au ministère de la Jeunesse et des Sports les informations relatives à l'évolution de mon projet.  
CUI \_\_\_\_\_ NON \_\_\_\_\_

3. DESCRIPTION DU PROJET

A. Type d'entreprise: \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

B. Description sommaire de votre projet:  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

C. Siège social:  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**4. FINANCEMENT**

Indiquez les possibilités de financement qui vous sont offertes?

---

---

---

---

---

---

**5. DOCUMENTS A JOINDRE A LA DEMANDE DE BOURSE**

1. Curriculum vitae.
2. Certificat de naissance.
3. Toutes attestations d'études ou d'expériences.
4. Un descriptif de votre projet d'entreprise.

**6. SIGNATURE DU JEUNE**

Je certifie exacts les renseignements ci-dessus.

Nom: \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_

N.B. Tous faux renseignements entrainera le remboursement total du prix / bourse.

PROGRAMME ENTREPRENARIAT JEUNESSE DE LA CONFÉDÉRATION VOILET PRIX / COURSE

AVIS DU MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
---

TITRE DU PROJET:
------------------

NOM DU PROMOTEUR(S):
----------------------

AVIS DU MINISTÈRE:
--------------------

SIGNATURE DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE: _____	DATE: _____
---	-------------



MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS  
PROGRAMME ENTREPRENARIAT JEUNESSE DE LA CONFÉJES

CONTRAT RELATIF A L'OCTROI D'UN  
PRIX / BOURSE

PAR ET ENIRE: Le Secrétariat général de la Conféjes, agissant au présent contrat et ici représenté par \_\_\_\_\_

ET: Monsieur, Madame  
(Adresse)

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Ci-après appelé le "bénéficiaire".

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1. Objet:

Le présent contrat a pour objet d'établir les obligations entre les parties.

2. Durée:

Le présent contrat est d'une durée de 1 an à compter de la date de signature.

3. Aide financière:

Le Secrétariat général de la Conféjes s'engage à verser la somme de 25 000 FF pour l'exécution complète des obligations prévues au présent contrat, en un versement à la date suivante: \_\_\_\_\_

4. Obligations du bénéficiaire:

Le bénéficiaire s'engage à:

- 4.1 Fournir et à respecter l'échéancier de la réalisation de son projet d'entreprise tel qu'approuvé par le Secrétariat général de la Conféjes, et à l'informer de toutes modifications, le cas échéant;
- 4.2 Travailler à plein temps dans l'entreprise;
- 4.3 Investir dans le projet d'entreprise la totalité du prix / bourse;
- 4.4 Présenter une pièce justificative démontrant que la totalité de la subvention a été versée dans l'entreprise;

- 4.5 Fournir au représentant du Secrétariat général de la Conféjes les documents financiers de fin d'exercice;
- 4.6 Permettre au représentant du Secrétariat général de la Conféjes de visiter l'entreprise;
- 4.7 Etre régulièrement conseillé par l'encadreur.
- 4.8 Le bénéficiaire s'engage à informer, dans un délai d'un mois, le représentant du Secrétariat général de la Conféjes de toutes modifications des activités de l'entreprise et de toutes transactions pouvant modifier la propriété de l'entreprise.

5. Pénalité:

Dans le cas où le bénéficiaire ne respecte pas une ou plusieurs des obligations qui lui sont imposées par le présent contrat, le Secrétariat général de la Conféjes peut exiger du jeune le remboursement du prix / bourse en totalité ou en partie.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ LE PRÉSENT CONTRAT FAIT EN DEUX EXEMPLAIRES ORIGINAUX \_\_\_\_\_  
CE \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
BÉNÉFICIAIRE

\_\_\_\_\_  
SECRETARIE GÉNÉRAL DE LA CONFÉJES OU  
SON REPRÉSENTANT